

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
*Extrait du Registre*  
*des délibérations du Conseil Communautaire*  
*de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON*

**SEANCE DU 08 JUILLET 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 30 juin 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.*

***Présents** : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

***Absents excusés** : ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean Marie, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à PARIS Bruno, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, CEARD Audrey donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, COULOUMY Christian donne pouvoir à BERNARD BRUNEL Franck, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, GAMBAUDO Georges donne pouvoir à RAIZER Bernard, GOURLAIN Mireille, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre.*

**RAPPORT N°2025/171 : Aire de co-voiturage de Savines le lac – Marchés de travaux : Lot 02 Avenant n°1**

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** la délibération n° 2025/74 du 01/04/2025 pour l'attribution du lot n°2 du marché de travaux de réalisation d'une aire de covoiturage intercommunale sur la commune de Savines-le-Lac au groupement d'entreprises dont le mandataire est la société Alpes Durance Travaux,

**Vu** l'avis de la commission de marché du 08 juillet 2025 ;

**Considérant** qu'il a été décidé de procéder à la modification du type de sanitaire installé en vue de remplacer le modèle de style moderne vers un modèle de style contemporain ;

**Considérant** que cette adaptation technique conduit à l'introduction d'un prix nouveau :

Désignation	Prix unitaire en € H.T.
Sanitaires automatiques de type contemporain	34 500 €

**Considérant** qu'il s'agit d'une modification non substantielle ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITÉ** :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 au lot 2 du marché de travaux de réalisation d'une aire de covoiturage intercommunale sur la commune de Savines-le-Lac dont le titulaire est le groupement d'entreprises Alpes Durance Travaux/Toilitech.

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi fait les jours, mois, an susdits.**



**La Présidente,**

**Chantal EYMEOUD**